

Fonds de soutien TA PME

Subvention équivalent à 50 % des frais encourus pour la réalisation d'une démarche stratégique, jusqu'à un maximum de 3 000 \$.

Les frais excédentaires sont à la charge de l'entreprise.

Le comité se réserve le droit de refuser certaines demandes.

VOLET 1 – Branche ta PME

Permettre aux petites entreprises d'adapter leurs opérations en raison de la COVID-19 et ainsi assurer leur pérennité en se dotant d'un site transactionnel de base.

Coûts admissibles

Honoraires professionnels, achat de documentation, frais d'hébergement pour l'ajout d'un outil transactionnel.

Conditions

- L'entreprise ne possède pas de plate-forme transactionnelle au moment de la demande;
- L'entreprise doit avoir pignon sur rue au Témiscamingue et avoir débuté ses opérations avant le 1^{er} janvier 2020;
- L'entreprise doit faire affaire avec une entreprise de l'Abitibi-Témiscamingue pour la réalisation de son site web;
- Les frais réclamés ne doivent pas faire l'objet d'un remboursement d'une autre source;
- L'entreprise doit au préalable vérifier son admissibilité au programme de subvention auprès de la SADC du Témiscamingue en remplissant le formulaire d'admissibilité.

Pour vérifier votre admissibilité, complétez le formulaire

<https://forms.gle/MugLD3Mb3BcqF7yc6>

Pour plus d'information

SADC du Témiscamingue
Téléphone: 819 629-3355
Courriel: info@lasdt.com

Fonds offert par les acteurs économiques du Témiscamingue



VOLET 2 – Adapte ta PME

Permettre aux petites entreprises d'innover et de se moderniser afin de mieux relancer leurs activités à la suite de la crise de la COVID-19, en les soutenant dans leurs démarches de réorganisation, de modernisation, d'automatisation du milieu du travail assurant le respect des normes sanitaires et un gain de productivités.

Coûts admissibles

Honoraires professionnels pour un diagnostic, de la formation ou de l'accompagnement, de l'achat de documentation, des frais de logiciels et d'équipements liés au projet.

NON ADMISSIBLE

- Équipements sanitaires
- Salaire
- Fournitures et équipements de bureaux

Projets admissibles

Innovations et modernisations du modèle d'affaires:

- Avancée technologique ou procédés de fabrication innovants;
- Processus visant à soutenir de futures innovations; (finance, gestion, produit, réseau relation client, etc.)
- Transformation numérique de l'entreprise pour assurer la pérennité;
- Projet d'innovation en lien avec le développement durable.

Conditions

- L'entreprise doit avoir pignon sur rue au Témiscamingue et avoir débuté ses opérations avant le 1^{er} janvier 2020;
- L'entreprise doit faire affaire avec une entreprise de l'Abitibi-Témiscamingue pour la réalisation du diagnostic et la formation;
- Les frais réclamés ne doivent pas faire l'objet d'un remboursement d'une autre source;
- L'entreprise doit compléter le formulaire d'admissibilité.